

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 31 MARS 2010****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 31 mars 2010*

Aujourd'hui, à dix-huit heures quarante minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 95 Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.